

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 MARS 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 8

Votants : 19

PRESENTS

L'an deux mille seize, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le dix-neuf février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BANULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain- Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUENNOU Stéphanie - GOUNOT Cécile - M. GRANIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES

M. DARAN Jacques ayant donné procuration à M. BOCHEREAU Jean-Marie
M. FAUR Philippe ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BANULS Cédric
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration DUTREICH Nicole
M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme GOUENNOU Stéphanie
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme AMIEL France
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à M. BOST Romain
Mme SENTENAC Danielle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine

ABSENT NON EXCUSE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. Cédric BAÑULS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 FEVRIER 2016

M. le Maire demande si un membre de l'assemblée souhaite soulever une observation sur la rédaction du compte rendu de la séance du 2 février. Aucune remarque n'étant faite, il propose de l'approuver.

| |
|--|
| <p>Le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 est adopté par 12 voix pour. 4 abstentions : Mmes AMIEL - DROCOURT - GOUENNOU - M. BOST (absents le 2/02/2016)</p> |
|--|

2016-23 : FONDS DE CONCOURS AVEC LA CCLT POUR DEGAT D'ORAGE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que des orages ont frappé notre commune en 2014 et 2015 occasionnant des dégâts assez importants et qu'en conséquence deux fonds de concours ont été institués par la Communauté de Communes de la Louge et du Touch afin de faire face aux dépenses de réparation induites par ces intempéries.

Il convient de préciser que le Conseil départemental a abondé ces fonds de concours par subvention.

M. le Maire indique que la délibération doit être prise par chacun des organismes participant au fonds de concours à savoir la CCLT et la commune du Fousseret. Deux délibérations ont été prises par la CCLT mais la commune a omis de les prendre. il s'agit donc de régulariser ce dossier par l'approbation de ces deux délibérations.

M. le Maire propose d'approuver, d'une part, la participation de la commune du Fousseret, d'un montant de 3 065.90 € HT, au fonds de concours avec la CCLT pour dégâts d'orage de l'année 2014.

M. le Maire propose d'approuver, d'autre part, la participation de la commune du Fousseret, d'un montant de 751.46 € HT, au fonds de concours avec la CCLT pour dégâts d'orage de l'année 2015.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-24 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'IMPLANTATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

M. le Maire rappelle que le projet d'implantation d'un terrain multisports, piloté par M. Cédric BAÑULS, vient de bénéficier d'une subvention de 50 % de la part de la CAF. Par ailleurs le Conseil départemental pourrait apporter une aide complémentaire, de 20 % environ, dans le cadre du contrat de territoire.

Une consultation auprès de différents fournisseurs a donc été lancée, en ce début 2016. Plusieurs propositions sont parvenues en mairie, avant le 16 février, date limite retenue pour le dépôt des offres.

Il précise que ce marché, à procédure adaptée, comporte deux lots, la réfection de la plateforme destinée à accueillir le city stade et l'implantation du terrain multisports.

Une commission d'appel d'offres a été réunie le mercredi 24 février 2016, afin d'étudier les différentes propositions des fournisseurs.

LOT 1 : Réfection de la plateforme.

- Entreprise Naudin 10 168.20 € HT
- **Entreprise Jean Lefebvre 7 522.20 € HT**

LOT 2 : Implantation du terrain multisports.

- Entreprise BP Urbain 31 341.50 € HT
- **Entreprise KASO 38 500.00 € HT**
- Entreprise Loisirs diffusion 44 855.00 € HT
- Entreprise Agorespace 39 664.00 € HT

Mme DROCOURT annonce avoir reçu des demandes de particuliers pour l'installation de rampes destinées au skateboard.

M. BOCHEREAU précise qu'un skatepark coûte environ 20 000 € HT.

M. le Maire précise que ce projet pourrait être étudié ultérieurement mais qu'il s'agit déjà de réussir le projet de city stade.

M. le Maire indique que lors de la CAO, la qualité de la structure, son remplissage, les garanties ainsi que l'accompagnement dans l'implantation du terrain ont été pris en compte.

Il souligne aussi que les couleurs structure verte et lames teinte bois ont recueilli l'assentiment de la CAO.

Il ressort de l'analyse pondérée établie par la commission d'appel d'offres que l'offre pour le lot 1 de la société Jean LEFEBVRE d'un montant de 7 522.20 € HT et pour le lot 2 de la société KASO pour un montant de 38 500,00 € HT sont les mieux disantes.

M. le Maire suggère à l'assemblée de retenir les propositions de la commission d'appel d'offres, détaillées ci-dessus.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016- 25 : TRAVAUX DU SDEHG 2016

M. le Maire annonce à l'assemblée avoir reçu le technicien du SDEHG, M. Pinel, dans le but de faire une analyse des points d'éclairage public sur le village.

M. Pinel a dressé une liste de travaux de modernisation destinés soit à améliorer le fonctionnement des installations, soit à réparer des dysfonctionnements, soit encore à combler des manques dans le parc de candélabres.

M. le Maire présente les différents travaux susceptibles d'être réalisés et subventionnés par le SDEHG en 2016.

- Remplacement de 3 coffrets et installation d'horloges astronomiques. Part communale estimée à 2 000 €.

- Benque : alimentation électrique de l'abribus. Part communale estimée à 555 €.

- Mounès : mise en place d'éclairage led à hauteur de deux carrefours sur le chemin d'Auguères. Part communale estimée à 1 398 €.

- Jardin du Picon : remplacement des têtes de luminaires par des leds moins consommateurs d'énergie et réparation de 2 lampes détériorées. Part communale estimée à 7 169 €.

- Boulevard Carolus et Magdola : 7 candélabres sont à changer. Part communale estimée à 14 339 €.

Mme AMIEL précise que le style des luminaires devra s'harmoniser au caractère historique de l'ancienne bastide du Fousseret.

Le montant total estimé de la part communale des travaux 2016 est de 25 461 €. Le dossier technique et le coût des projets seront précisés dans l'avant-projet et la convention avec le SDEHG.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'ensemble des travaux indiqués ci-dessus pour un montant total estimé de 25 461 € de part communale.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2016- 26 : VOTE DES TARIFS DU MARCHÉ AUX PLANTES 2016

M. le Maire annonce que le marché aux plantes 2016 organisé par l'association ifousseret se tiendra le dimanche 17 avril 2016, de 9h00 à 18h00, sous la halle.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver les tarifs suivants :

- Stand de moins de 10 mètres : 5 €

- Stand de plus de 10 mètres : 10 €

- Concessionnaires voiture : 50 €

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2016-27 : CREATION DUN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, dans l'intérêt du bon fonctionnement des Services Techniques, ainsi que pour l'évolution de carrière d'un Adjoint Technique 1^{ère} classe, de créer à compter du 1^{er} Mars 2016, un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016.

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Monsieur Le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Mars 2016.

L'incidence financière du salaire brut de ce nouveau poste, sur une année - à temps complet - selon l'échelle et l'indice détenu par l'agent, est de 944,58 €.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2016-28 : MODALITES DE FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE

M. le Maire indique que ce dossier n'a pu être finalisé par les services. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Médaille de la ville : M. le Maire rappelle qu'il avait proposé de créer un comité pour l'attribution de la médaille de la ville. Il demande aux élus s'ils souhaitent en faire partie.

se proposent les conseillers municipaux suivants :

M. Pierre LAGARRIGUE - Mme France AMIEL – M. Cédric BANULS - M. Jean-Marie BOCHEREAU – Mme Nicole DUTREICH.

Mise aux normes et réaménagements de la mairie : M. le Maire annonce qu'une consultation a été lancée auprès d'architectes pour les travaux de mise aux normes et de réaménagements de la mairie.

Il s'agit des travaux suivants :

Rénovation énergétique afin d'atteindre au minimum le niveau C de l'échelle énergétique.

Mise aux normes de l'accessibilité dans le cadre de l'ad'ap.

Réaménagements de l'espace d'accueil et transfert de la salle du conseil municipal au rez-de-chaussée.

Ce dossier et les propositions de maîtrise d'œuvre seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Financement des projets d'investissement 2016 : M le Maire rappelle à l'assemblée que d'importants projets d'investissement vont être réalisés en cette année 2016. Il s'agit des projets suivants : rénovation énergétique et aménagement en salle de théâtre et de cinéma de la grande salle du Picon, rénovation énergétique de l'école élémentaire Elsa Triolet, implantation d'un terrain multisports.

Ces projets nécessitent de recourir à l'emprunt afin de garantir la trésorerie pour le paiement des factures et avant de recouvrer les subventions elles-mêmes ou les avances de TVA.

Ce dossier et les propositions des banques seront présentées lors du prochain conseil.

Choix du bureau d'étude pour la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de programmation des Clottes : M. le Maire rappelle que dans le cadre du plan local d'urbanisme qui vient d'être approuvé lors du conseil municipal du 5 février 2016, une opération d'aménagement et de programmation a été décidée. Il s'agit en fait de l'opération de lotissement prévue en prolongement de l'actuel lotissement « Les Côteaux », sur les terrains agricoles des Clottes, en face du collège.

M. le Maire indique qu'en raison de la complexité de ce type d'opération et de la nécessité de conserver la maîtrise de l'opération vis à vis du promoteur, il apparaît opportun d'être accompagné par un bureau d'étude.

Il convient en effet de déterminer les différents scénarios d'aménagement interne de ce secteur, de définir un traitement paysager et architectural, d'intégrer les questions des réseaux et voies publiques et d'accompagner la mairie dans le choix d'un promoteur.

Plusieurs cabinets ont donc été consultés dans ce sens. Trois propositions sont parvenues en mairie.

| | |
|-------------------------|----------------|
| Cabinet 2AU | 3 750.00 € HT |
| Cabinet G2C Territoires | 10 207.00 € HT |
| Bureau d'étude SCE | 23 750.00 € HT |

M. le Maire propose aux élus de reporter ce dossier à la prochaine séance afin d'analyser au mieux les différentes propositions.

Ecoles : M. le Maire annonce au conseil municipal que l'association les P'tits écoliers a récupéré des cages de handball auprès du collège de Rieumes et se propose de les mettre à disposition de l'école élémentaire.

Par ailleurs, M. Chaussard, l'inspecteur de circonscription, a assuré qu'aucune classe ne serait supprimée en primaire si les effectifs ne baissaient pas.

Cimetière : M. le Maire fait part à l'assemblée de l'arrivée en mairie, d'une proposition d'affichage publicitaire, à l'entrée du cimetière, par un particulier réalisant des prestations de nettoyage des tombes. Il consulte l'assemblée sur cette offre. Le conseil municipal indique qu'il n'est pas souhaitable de favoriser la communication de ce prestataire des services en l'autorisant cet affichage spécifique. Il est convenu de lui proposer d'utiliser les canaux habituels de communication.

ERDF : M. le Maire informe l'assemblée de la visite de Mme Eychenne, responsable ERDF du territoire. Après une visite du village et un point des compteurs en fonction, il a été décidé d'en supprimer trois : compteur rue d'aspect - ancien compteur du marché couvert - compteur maison Philomène.

Architectes des Bâtiments de France : M. le Maire indique que les ABF ont préconisé d'installer une porte en bois, de couleur gris brun, ouvrant vers l'intérieur du garage des anciens abattoirs, dans le cadre de son remplacement, suite à l'accident de début janvier. Un devis de M. Couzinet, pour un portail de ce type, d'un montant de 2 4000,00 € HT, est parvenu en mairie et va être lancé dans les meilleurs délais.

CCAS : M. le Maire annonce l'installation, depuis la mi-février, d'un directeur intérimaire à la maison de retraite et au foyer-logements.

CCLT : M. le Maire donne quelques informations sur le dossier de la fusion des communautés de communes. Une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale doit intervenir mi-mars et se prononcer sur le projet de fusion des communautés de communes de de Cazères, Louge et et Touch et du Savès.

La séance est levée à 22 heures 10.

| NOM - PRENOM | SIGNATURES |
|-------------------------|-------------------------------------|
| M. LAGARRIGUE PIERRE | |
| MME AMIEL FRANCE | |
| M. BAÑULS CEDRIC | |
| M. BOCHEREAU JEAN-MARIE | |
| M. BOST ROMAIN | |
| MME CAPOUL SABINE | |
| M. DARAN JACQUES | ABSENT EXCUSE PROC A M. BOCHEREAU |
| MME DROCOURT ANGELIQUE | |
| MME DUTREICH NICOLE | |
| M. FAUR PHILIPPE | ABSENT EXCUSE PROC A M. LAGARRIGUE |
| MME GOUENNOU STEPHANIE | |
| MME GOUNOT CECILE | |
| M. GRANIER FREDERIC | |
| M. LIGONNIERE VINCENT | ABSENT EXCUSE PROC A M. BANULS |
| MME MENDONÇA ANNY | ABSENTE EXCUSEE PROC A MME DUTREICH |
| M. PELLETIER ALAIN | ABSENT EXCUSE PROC A MME GOUENNOU |
| MME ROQUES EMMA | ABSENTE EXCUSEE PROC A MME AMIEL |
| MME SCHOCRON FRANÇOISE | ABSENTE EXCUSEE PROC A M. BOST |
| MME SENTENAC DANIELLE | ABSENTE EXCUSEE PROC A MME CAPOUL |